

Hausse des prix de l'énergie - Les aides disponibles à Poulainville en 2024

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place de nombreuses aides.

Afin de permettre aux habitants de Poulainville de savoir à quelles aides ils sont éligibles, nous vous invitons à intégrer le contenu ci-dessous sur le site internet de votre mairie :

Energie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2024 :

Les chèques énergie :

- **L'indemnité carburant travailleur** : 100 € d'aide pour les 50% de travailleurs automobilisés les plus modestes, soit près de 4,3 millions de Français. En savoir plus : economie.gouv.fr
- **Le chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre de personnes dans le logement. Versement automatique prévu entre le 21 avril et le 30 mai 2024.

Les aides à la rénovation énergétique pour réduire sa consommation d'énergie :

- **MaPrimeRénov'** : en 2024, MaPrimeRénov' évolue ! Le dispositif se scinde en deux parcours :
 - Le parcours MaPrimeRénov' *Classique* concerne le remplacement des anciens systèmes de chauffage par des alternatives écologiques, dont la pompe à chaleur thermique. L'aide sera destinée uniquement aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes. Les travaux doivent être effectués par un artisan RGE (ici la [liste des artisans certifiés](#) dans la Somme).
 - Le parcours MaPrimeRénov' *Accompagné* concerne les logements classés D à F au DPE, qui effectuent une "rénovation d'ampleur", soit au moins 2 gestes d'isolation, pour un gain minimum de 2 classes énergétiques. Le bouquet de travaux peut également contenir des gestes de ventilation et/ou de chauffage. L'aide, plafonnée à 70 000 €, peut représenter jusqu'à 90 % des coûts des travaux, avec la condition d'avoir un Accompagnateur Rénov'.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou prime énergie** : aides financières complémentaires à Ma Prime Renov, financées par les [distributeurs d'énergie actifs en 2024](#).
- **Les aides locales** : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. [Découvrez-les ici pour le département de la Somme](#).
- **L'Éco-prêt à taux zéro** : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **La TVA réduite à 5,5 %** : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Les aides solaires :

- **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque :** pour installer des [panneaux solaires en autoconsommation](#). Elle varie en fonction de la puissance installée :
 - Pour une installation ≤ 3 kWc : 370 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 9 kWc : 280 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 36 kWc : 200 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 100 kWc : 100 € / kWc
 - Au-delà de 100 kWc, l'installation n'est plus éligible à la prime
- **Le tarif de rachat du surplus :** varie en fonction de la puissance installée :
 - Pour une installation ≤ 3 kWc : 0,13 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 9 kWc : 0,13 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 36 kWc : 0,078 € / kWc
 - Pour une installation ≤ 100 kWc : 0,078 € / kWc
 - Pour une installation > 100 et ≤ 500 kWc : 0,1208 €/kWh

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez d'autres informations.

Merci d'avance pour votre participation.

Bien cordialement,

Ha Xuan Nguyen | hellowatt.fr | 48 rue René Clair, Paris 75018 | 07 80 90 52 27



Hello Watt a été sélectionné par le Ministère de l'énergie et l'environnement pour rejoindre le French Tech Green 20, programme pour faire émerger les nouveaux champions technologiques de la transition écologique.